

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1209

présenté par

M. Giletti, Mme Auzanot, M. Blairy, Mme Florence Goulet, M. Muller, M. Boccaletti,  
Mme Blanc, Mme Bordes, M. Houssin, Mme Mélin, M. Meurin, Mme Levavasseur, M. Jacobelli,  
M. Hébrard, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu,  
M. Taché de la Pagerie, M. Rancoule, Mme Ranc, M. Rambaud, M. Schreck, Mme Grangier,  
M. Salmon, Mme Sabatini, M. Sabatou, Mme Roullaud, Mme Robert-Dehault, Mme Lorho,  
M. Meizonnet, Mme Alexandra Masson, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux,  
Mme Menache, M. Odoul, M. Ménagé, Mme Parmentier, Mme Mathilde Paris, M. Pfeffer,  
Mme Pollet, M. Lopez-Liguori, Mme Loir, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, M. Guinot,  
M. Grenon, M. Guitton, Mme Hamelet, Mme Lavalette, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lechanteux,  
Mme Le Pen, Mme Lelouis, M. Allisio, M. Ballard, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gillet, M. Girard,  
M. Gonzalez, Mme Dogor-Such, Mme Diaz, M. Dragon, M. Falcon, Mme Engrand, M. François,  
M. Barthès, M. Catteau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Colombier, Mme Cousin,  
M. de Lépinau, M. de Fournas, M. Dessigny, M. Cabrolier, M. Buisson, M. Bovet, M. Chudeau,  
M. Chenu, M. Beaurain, M. Baubry, M. Berteloot, M. Bentz et M. Bilde

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

I. – Au début de la trentième ligne de la cinquième colonne du tableau de l’alinéa 37, substituer au nombre :

« 15 »,

le nombre :

« 17 ».

II. – En conséquence, à la même ligne de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 3 »

le nombre :

« 5 ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ceci est un amendement d'appel.

Par cette nouvelle loi de programmation militaire, la Marine nationale ne pourra compter en 2030 que sur trois des cinq frégates de défense et d'intervention (FDI) attendus. Il est impératif pour la France de mettre ses ambitions en adéquation avec ses besoins réels, ce que vise à rectifier cet amendement.